

**Formulaire expérimentation de défense des troupeaux bovins contre la prédation**
  
**BILAN 2023**

**Prénom et nom du demandeur / Nom du GP /GAEC/EARL :**

.....

Éleveur de bovins

à titre individuel

sous forme sociétaire

président du groupement pastoral

Adresse : .....

Code postal et Commune : .....

Téléphone mobile : ..... Fixe : .....

Mail : .....

Autorisation de tir de défense délivrée le :

**Communes et lieux dits de pâturage des lots de bovins concernés par l'autorisation de tirs de défense:**

	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5
Commune					
Lieu dit					
Nombre de bovins					
Facteur de vulnérabilité (jeunes animaux ou risque de dérochement)					

**Niveau de prédation :**

- Nombre de fois où un loup a été observé à coté du troupeau :
- Nombre de dommages signalés pour mon troupeau :
- Nombre d'agitations du troupeau inexplicquées (fils cassés, animaux éparpillés....) :
- Déclarations de dommages sur troupeaux voisins (OUI/NON) :
- Changement de comportement du troupeau en cours de saison (agressivité, comportement face aux chiens,...)

### Mise en œuvre du tir de défense :

- Nombre de mises en œuvre de l'autorisation de tir :
  - Nombre de loups observés pendant la mise en œuvre :
  - Nombre de tirs effectués :
  - Nombre de loups tués ou blessés :
- 

### Réduction des facteurs de vulnérabilité :

- Avant expérimentation, fréquence hebdomadaire des visites du troupeau :
- En 2023, fréquence hebdomadaire des visites du troupeau :
- Avant expérimentation, vêlages en extérieur sans protection : oui / non - si oui, combien :
- En 2023, vêlages en extérieur sans protection : oui / non - si oui, combien :
- Avant expérimentation, veaux protégés : oui / non
  - Si oui : mesures mises en œuvre
    - contenir les veaux près de leur mère
    - barrières renforcées autour des cases individuelles pour les veaux laitiers en alpage
    - parcs avec fils électrifiés
    - autre :
- En 2023, veaux protégés : oui / non
  - Si oui : mesures mises en œuvre
    - contenir les veaux près de leur mère
    - barrières renforcées autour des cases individuelles pour les veaux laitiers en alpage
    - parcs avec fils électrifiés
    - autre :
- Avant expérimentation, lots constitués uniquement de jeunes animaux : oui / non
  - Si non, conduite mise en œuvre :
    - mélange de génisses et vaches taries
    - mélange de l'ensemble de la suite
    - autre :
- En 2023, lots constitués uniquement de jeunes animaux : oui / non
  - Si non, conduite mise en œuvre :
    - mélange de génisses et vaches taries
    - mélange de l'ensemble de la suite
    - autre :

Autres mesures de réduction de la vulnérabilité (commentaires libres) :

